

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 07 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Guillaume FRICKER
Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
M. René GODIGNON	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
M. Didier MATRAS	Mme Isabelle BRACALE
Mme Agnès LAVEST	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Cyrille COURTY
M. Alain COSSON	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	

Votaient par procuration :

Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)
M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)
M. Daniel DUVERT (à Mme Agnès LAVEST)
Mme Laurence GONINET (à Mme Aline ROCHE)

Absent :

Mme Sophie CARRÉ

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : SPANC – VOTE DES TARIFS 2019 - MODIFICATION

SPANC – VOTE DES TARIFS 2019 - MODIFICATION

- VU les statuts de la communauté de communes ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 10 décembre 2015 approuvant la modification N°01 du règlement du SPANC ;
- CONSIDERANT que pour l'exploitation du service ANC il convient de fixer le prix des prestations qui seront effectuées en régie directe à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- CONSIDERANT la délibération du 21/12/2017, fixant les tarifs des prestations et de l'astreinte financière pour 2018 ;
- CONSIDERANT la délibération du 13/12/2018, fixant les tarifs des prestations et de l'astreinte financière pour 2019 ;

Monsieur le Président explique que les tarifs du SPANC doivent faire l'objet d'une délibération annuelle. Ainsi, les tarifs du SPANC pour l'année 2019 ont fait l'objet d'une délibération, le 13/12/2018.

Cette délibération précisait que « après modification en décembre 2017, il est proposé de maintenir les tarifs au même niveau qu'en 2018 ». Après cette explication figurait un tableau des tarifs, proposant notamment un coût du contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente de 110€. Or, cette prestation était tarifée 120 € en 2018. Il s'agit là d'une erreur de rédaction à corriger.

Les tarifs proposés pour l'année 2019 sont donc les suivants :

PRESTATION / PRIX en euros TTC	Montant facturé à l'utilisateur
Diagnostic des installations existantes	100€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien	100€
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien pour les ventes immobilières	120€
Contrôle de la conception et de l'implantation (examen préalable de la conception d'une installation neuve ou à réhabiliter)	100€
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	100€
AMENDE / astreinte financière pour refus de contrôle (double du montant du contrôle refusé)	montant contrôle refusé x 2 = Amende

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes approuve les tarifs du SPANC pour 2019, à :

- 1 Contre
- 34 Pour

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 février 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.